



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR

Secrétariat d'État à l'économie SECO
et
Office fédéral de l'agriculture OFAG

Réponse de la direction

du Secrétariat d'État à l'économie (SECO)

et

de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG)

concernant le rapport

Enhancing Innovation in Rural Regions of Switzerland

de

l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Décembre 2022

1. Remerciements

Le Secrétariat d'État à l'économie (ci-après SECO) et l'Office fédéral de l'agriculture (ci-après OFAG) tiennent à remercier l'Organisation de coopération et de développement économiques (ci-après OCDE) d'avoir choisi la Suisse comme l'un des cinq pays faisant l'objet d'une étude de cas dans le cadre du projet « Enhancing Innovation in Rural Areas » et pour les précieuses recommandations qu'elle a émises. Ils adressent également leurs remerciements à tous les acteurs ayant participé à l'étude de cas aux niveaux fédéral ou cantonal.

2. Recommandations et réponses

Le rapport « Enhancing Innovation in Rural Regions of Switzerland » de l'OCDE est consacré au paysage suisse de l'innovation dans les espaces ruraux.

Sur la base des politiques existantes, des informations reçues dans le cadre des échanges préparatoires en ligne et de la visite en Suisse en septembre 2021, l'OCDE recommande que le SECO et d'autres acteurs pertinents, comme l'OFAG, prennent des mesures dans les domaines suivants :

- conception de la politique
- coordination
- conditions favorisant l'accès aux services
- innovation agroalimentaire (accent spécial)

Dans la présente réponse de la direction, le SECO (Direction de la promotion économique, parties A à C) et l'OFAG (partie D) prennent position concernant les recommandations de l'OCDE, en accord avec le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse), l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), l'Office fédéral de la statistique (OFS), l'Office fédéral du développement territorial (ARE) et les systèmes régionaux d'innovation (RIS).



A. Recommandations concernant la conception de la politique

Recommandation de l'OCDE		Réponse de la direction		
<i>Le SECO devrait étendre la portée et les groupes cibles des initiatives visant l'innovation rurale et régionale. Il devrait pour ce faire :</i>				
A1	<ul style="list-style-type: none">Élargir la portée des programmes d'innovation au-delà de l'innovation purement technologique	D'accord	En partie d'accord	Pas d'accord
		<p>Par innovation, on entend souvent une innovation technologique. Dans les espaces ruraux en particulier, elle doit toutefois avoir une portée plus large et cibler les défis spécifiques qui se posent. La promotion de l'innovation suisse tient compte de cet aspect : la nouvelle politique régionale (NPR) a, depuis longtemps, adopté une vision globale de l'innovation et promeut notamment l'innovation des processus. De même, Innosuisse encourage parfois l'innovation ayant trait aux produits, aux services et aux modèles d'entreprise, tout en mettant l'accent sur les innovations fondées sur la science, qui peuvent bénéficier de la contribution des connaissances académiques. Enfin, Innotour (encouragement de l'innovation, de la coopération et de la professionnalisation dans le domaine du tourisme) permet de soutenir des projets touristiques innovants et axés sur la pratique dans les zones rurales.</p> <p>Il est ainsi possible d'encourager des innovations sociales ou des activités spécifiques pour les femmes, les travailleurs jeunes ou âgés ou les migrants, pour autant qu'elles contribuent au développement économique d'une région et respectent les critères d'encouragement de la NPR.</p> <p>Il est important de développer la portée des programmes d'innovation. Le SECO est par conséquent d'accord avec cette recommandation et prévoit</p>		

		entre autres d'élargir la promotion de l'innovation au titre de la NPR durant la période de promotion 2024 à 2031.		
A 2	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le développement de programmes destinés aux petites entreprises, aux start-ups et aux nouveaux entrepreneurs dans les zones rurales. Il s'agit notamment d'atteindre des régions qui ne sont généralement pas couvertes par les RIS actuels. Ce développement peut inclure les mesures suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ○ adopter la « Recommandation du Conseil relative à la politique à l'égard des PME et de l'entrepreneuriat » (2022) ; ○ soutenir les PME en leur facilitant l'adoption de technologies numériques, en renforçant leurs compétences numériques et en encourageant et aidant les groupes sous-représentés ou défavorisés, tout en tenant compte des difficultés accrues rencontrées par les régions rurales pour accéder à un financement et à des ressources ; ○ encourager l'expansion et le développement d'initiatives visant à favoriser la <i>création d'entreprises</i> offrant des services diversifiés ; ○ encourager les <i>activités de mise en réseau</i>, les <i>initiatives basées sur des défis spécifiques</i> (comme les « Innovation Booster » gérés par Innosuisse) et l'interaction avec les écoles pour développer l'<i>esprit d'entreprise</i> dès le plus jeune âge ; ○ envisager la création de programmes visant à apporter un <i>soutien spécifique</i> aux entreprises dirigées par des femmes et des jeunes. 	D'accord	En partie d'accord	Pas d'accord
		<p>La promotion de l'innovation dans les PME, la fourniture d'une assistance en lien avec le numérique et la création d'entreprise ainsi que la mise en réseau et le soutien des jeunes et des femmes sont des points importants qui sont déjà pris en considération dans le cadre de la promotion de l'innovation en Suisse et qui seront encore développés à l'avenir. Dans le cadre de la NPR, les RIS couvrent une grande partie de la Suisse et, partant, des régions rurales. Atteindre les espaces ruraux, les régions de montagne et les zones frontalières pour les inclure dans la dynamique d'innovation des centres est un objectif central de l'encouragement RIS. Une éventuelle extension de certains RIS à d'autres zones est actuellement à l'étude dans les cantons concernés.</p> <p>Le SECO a pris connaissance de la « Recommandation du Conseil relative à la politique à l'égard des PME et de l'entrepreneuriat » et a constaté que bon nombre des mesures recommandées ont déjà été mises en œuvre en Suisse. Il analysera la recommandation sous l'angle des PME dans les espaces ruraux et en tiendra compte dans ses travaux en fonction de la situation.</p> <p>La transformation numérique et l'amélioration des compétences numériques sont un thème prioritaire du message sur la promotion économique pour les années 2019 à 2023, qui sert de base à la promotion des PME, à l'encouragement du tourisme, à la NPR et à la promotion des exportations et de la place économique. Le message sur la promotion économique pour les années 2024 à 2027 confèrera davantage de poids à ce thème, notamment dans le cadre de la NPR.</p>		

		<p>La création d'entreprises est facilitée non seulement en ligne, par le biais du guichet virtuel central EasyGov.swiss, mais encore par des activités et coachings RIS spécifiques. Depuis son lancement, en 2017, le guichet unique EasyGov est développé en continu et offre aujourd'hui la possibilité aux entreprises de compléter plus de 45 démarches administratives en ligne. L'offre d'EasyGov devrait être fortement étoffée au cours de la législature 2024 à 2027.</p> <p>Le SECO et Innosuisse saluent l'interaction entre les Innovation Booster et les RIS et organisent à cet effet chaque année des manifestations de réseautage.</p> <p>La formation étant majoritairement réglée au niveau cantonal en Suisse, la Confédération n'a pas de rôle actif dans ce domaine.</p> <p>Le concept RIS 2024+ prévoit la possibilité de soutenir des activités spécifiques destinées aux femmes, aux travailleurs jeunes ou âgés ou aux migrants, pour autant qu'elles contribuent au développement économique d'une région et respectent les critères d'encouragement de la NPR. Plusieurs cantons ont d'ailleurs déjà prévu de telles activités.</p>		
A 3	<ul style="list-style-type: none"> • Élargir la sélection de coachs et de mentors et augmenter le nombre et la variété de coachs potentiels pour favoriser les interconnexions entre les secteurs et réduire les cloisonnements existants : <ul style="list-style-type: none"> ○ diversifier les qualifications des mentors ; ○ explorer davantage de possibilités de mentorat et de coaching entre pairs ; ○ proposer, aux côtés des coachs ayant une expérience dans la recherche-développement (R-D) ou connaissant les programmes Innosuisse (ceux du réseau Innosuisse, p. ex.), des coachs ayant une expérience en développement d'entreprises ou dans d'autres domaines, et encourager les coachs n'étant pas familiers avec les ressources Innosuisse à participer à des cours d'information. 	D'accord	En partie d'accord	Pas d'accord
		<p>Des coachs et mentors bien formés et disposant de compétences dans les domaines de développement importants pour les entreprises sont indispensables à la compétitivité de la Suisse et de ses régions.</p> <p>Le SECO approuve cette recommandation. Il soutient le développement d'innovations par l'intermédiaire des RIS et veille à ce que les coachs se complètent. Des mesures ont déjà été prises pour garantir le développement de l'offre de coaching.</p> <p>Les RIS, qui apportent un soutien aux entreprises en leur fournissant des services de coaching, continueront d'être développés en continu durant la</p>		

		prochaine période de promotion de la NPR. Les besoins des PME sont régulièrement recensés et les offres élargies. Le renforcement de l'interaction entre les RIS et les Innovation Booster contribue également à étoffer l'éventail d'offres disponibles.		
A 4	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître la sensibilisation des entrepreneurs à la mise en réseau avec les hautes écoles et la demande en la matière, de sorte que les initiatives de recherche ne soient pas principalement dirigées par la recherche universitaire. Cela peut impliquer des initiatives de sensibilisation et la diffusion d'informations par le biais d'événements et de services de mentorat, de conseil et de réseau. 	D'accord	En partie d'accord	Pas d'accord
<p>La mise en réseau des hautes écoles avec les entreprises et les pouvoirs publics (« triple hélice ») est un facteur clé du succès de l'innovation dans les entreprises. Dans le cadre de la NPR, cette mise en réseau se fait au moyen de plateformes thématiques proposées par les RIS et de projets d'encouragement concrets (également au titre d'INTERREG, p. ex.) qui impliquent la participation commune de hautes écoles et d'entreprises.</p> <p>Les RIS peuvent en outre sensibiliser les entreprises à cette thématique par le biais d'un coaching ou d'un mentorat.</p>				
<i>Construire une culture de l'expérimentation</i>				
A 5	<ul style="list-style-type: none"> • Participer à des initiatives de collaboration dans des espaces physiques, comme des « bacs à sable d'innovation » (<i>innovation sandboxes</i>), des initiatives basées sur des défis et des laboratoires réels (<i>living labs</i>), ou à des subventions spécifiques à l'expérimentation, qui permettent aux innovateurs de tester des solutions d'avenir au niveau local, en imitant des situations réelles. Ces initiatives pourraient grandement bénéficier d'une coordination renforcée avec d'autres organes gouvernementaux, tels qu'Innosuisse (Innovation Booster) et les services cantonaux ou communaux chargés de l'innovation ou du développement. De telles initiatives peuvent inclure : <ul style="list-style-type: none"> ○ des bacs à sable d'innovation ayant un objectif bien ciblé et limité dans le temps. Sur la base de ces expérimentations et de leurs résultats, les gouvernements peuvent décider d'adapter ou non leurs politiques afin d'encourager leur transposition à plus grande échelle ; 	D'accord	En partie d'accord	Pas d'accord
<p>Les bacs à sable et autres espaces d'expérimentation offrent un cadre utile pour tester les innovations avant que celles-ci soient transposées dans les processus ordinaires. Les partenaires d'innovation soutiennent de telles approches et veilleront à ce qu'elles puissent continuer d'être proposées, pour autant qu'elles soient compatibles avec les bases juridiques en vigueur.</p> <p>Le SECO et Innosuisse saluent et promeuvent les échanges entre les RIS et les Innovation Booster.</p> <p>Le concept RIS 2024+ prévoit la possibilité d'utiliser des approches expérimentales sous certaines conditions. Dans le cadre de la mise en œuvre</p>				

<ul style="list-style-type: none"> ○ des initiatives basées sur des défis spécifiques qui lient le financement, le mentorat et d'autres opportunités à la résolution de problématiques prioritaires sur le plan régional (physiques et dématérialisées) ; ○ des laboratoires réels prévoyant des espaces physiques où les individus peuvent expérimenter le développement de nouveaux produits et de services, souvent accompagnés de services matériels et en nature ; ○ des subventions spécifiques permettant aux entreprises d'accéder à des réseaux physiques et numériques qui les aident à sortir des sentiers battus ou à tester des prototypes ou de nouveaux services. 	<p>des projets, les partenaires fixent les conditions auxquelles les approches expérimentales et la prise de risques accrus sont admises. Il convient parallèlement de définir des mesures visant à atténuer ces risques (développement de projet itératif, apprentissage systématique des erreurs, renforcement des capacités des acteurs en matière de planification et de réalisation des projets, p. ex.).</p> <p>Des espaces d'expérimentation sont proposés à plus large échelle dans le cadre du développement régional. Ainsi, le SECO a lancé des mesures pilotes NPR en faveur des régions de montagne pour la période 2020 à 2023, qui laissent beaucoup de place à l'expérimentation (assouplissement des critères d'encouragement NPR, soutien simple des porteurs de projets dans la préparation des projets, laboratoires réels destinés à développer et à mettre en œuvre des idées non conventionnelles, etc.). S'ils le souhaitent, les responsables peuvent inclure dans leurs programmes de mise en œuvre de la NPR des offres de soutien innovantes destinées aux acteurs ainsi que des laboratoires réels.</p> <p>De même, dans le cadre du programme « Projets-modèles pour un développement territorial durable », huit offices fédéraux promeuvent de nouvelles approches et méthodes, afin d'inciter les acteurs locaux, régionaux et cantonaux à développer et à expérimenter des solutions sur le terrain.</p> <p>Le Conseil de l'organisation du territoire (COTER), une commission extra-parlementaire qui formule des recommandations à l'intention du Conseil fédéral et de l'administration fédérale pour ce qui touche au développement territorial, et le groupe d'accompagnement « Régions de montagne », mis en place par le conseiller fédéral Guy Parmelin, ont explicitement demandé l'examen des approches mentionnées. Les travaux correspondants sont en cours. S'agissant des espaces d'expérimentation à incidence territoriale, le droit de l'aménagement du territoire et le droit environnemental prévoient toutefois des directives claires, surtout lorsqu'il s'agit de mesures de construction dans les zones sensibles.</p>
---	---

A 6	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître la flexibilité et multiplier les solutions « du bas vers le haut » (<i>bottom-up</i>), en : <ul style="list-style-type: none"> ○ permettant une certaine agilité dans le programme, en donnant aux entrepreneurs la possibilité de présenter des idées et de formuler des demandes de financement, par exemple par le biais d'un fonds d'expérimentation ; ○ ajustant les programmes existants pour prévoir des délais plus longs, accepter des avancées progressives comme résultats d'un programme ou encourager l'apprentissage à partir des échecs. 	D'accord	En partie d'accord	Pas d'accord
		<p>Grâce à la possibilité, prévue dans le concept RIS 2024+, d'avoir recours à des approches expérimentales, le SECO augmente la flexibilité du soutien proposé aux projets. Les modalités exactes sont en cours de définition.</p> <p>Le SECO doit toutefois faire preuve de prudence lors de l'utilisation de l'argent des contribuables.</p> <p>Les solutions « du bas vers le haut » restent fortement encouragées dans le cadre de la NPR.</p>		
A 7	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir l'innovation du secteur public ou l'innovation du processus d'élaboration des politiques. Cela peut inclure : <ul style="list-style-type: none"> ○ l'adoption de nouveaux outils politiques (c.-à-d. le « gouvernement ouvert », les outils de prospective et de planification) ; ○ des nouvelles méthodes pour renforcer le processus de consultation avec les acteurs non gouvernementaux ; ○ des fonds pour des pools d'expérimentation qui peuvent être utilisés pour tester de nouvelles façons de fournir des services publics avant de les transposer à plus grande échelle. 	D'accord	En partie d'accord	Pas d'accord
		<p>L'innovation au sein de l'administration est encouragée de diverses façons.</p> <p>Le guichet virtuel central EasyGov.swiss permet aux entreprises d'effectuer leurs démarches administratives de manière simple et efficace. Dans la loi fédérale sur l'allègement des coûts de la réglementation pour les entreprises (LACRE), en cours d'élaboration, le Conseil fédéral propose d'élargir l'offre de démarches administratives disponibles sur EasyGov. Les autorités fédérales et cantonales ainsi que les organes externes chargés de tâches de la Confédération et des cantons doivent mettre à la disposition des entreprises via EasyGov leurs prestations administratives qui résultent de l'exécution de la législation fédérale. La consultation relative à la LACRE a pris fin en août 2021. La rédaction du message du Conseil fédéral et les débats parlementaires auront lieu en 2022-2023.</p> <p>Par le biais du programme « Gestion nationale des données (NaDB) », le Conseil fédéral veut rendre la gestion des données des pouvoirs publics</p>		

		<p>plus simple et plus efficace par l'utilisation multiple des données : les personnes et les entreprises n'auront à fournir certaines indications plus qu'une seule fois. L'Office fédéral de la statistique (OFS) assume la responsabilité de l'implémentation du programme NaDB.</p> <p>La « Stratégie en matière de libre accès aux données publiques en Suisse pour les années 2019 à 2023 » a été adoptée par le Conseil fédéral en 2018. Elle vise à mettre un ensemble de données ouvertes de l'administration publique à la disposition du public, en libre accès, sur le portail opendata.swiss.</p> <p>La Confédération soutient par ailleurs des projets laissant de la place à des approches expérimentales (« Projets-modèles pour un développement territorial durable », mesures pilotes NPR en faveur des régions de montagne). Les objectifs en la matière concernent les étapes avant la transposition des approches à plus grande échelle.</p>		
<p><i>Monitoring et évaluation</i></p>				
<p><i>Le SECO, en collaboration avec d'autres agences fédérales et ministères cantonaux, devrait contribuer au monitoring et à l'évaluation des programmes d'innovation dans les régions rurales. Il devrait pour ce faire :</i></p>				
A 8	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la manière dont les pratiques de monitoring et d'évaluation, telles que le monitoring du développement régional existant, contribuent aux stratégies d'innovation, comme c'est le cas pour le monitoring de la prospective scientifique et technologique au Japon et le suivi de l'analyse des tendances démographiques en Corée. Des mesures en ce sens pourraient inclure : <ul style="list-style-type: none"> ○ une unité stratégique centrale des RIS au SECO qui travaillerait en collaboration avec l'OFS et les offices cantonaux, sur la base des éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> – l'accès à des données partagées sur les zones couvertes ou non couvertes par les RIS ; 	D'accord	En partie d'accord	Pas d'accord
		<p>La préparation et le partage de données régionales constituent une base importante pour un développement coordonné. Les services responsables du développement régional et de l'innovation collaborent déjà étroitement avec l'OFS et ont des échanges réguliers. Des projets sont par exemple en cours pour créer des variables structurées en fonction de diverses dimensions d'ordre géographique (notamment le gradient ville-campagne) et pour développer des unités de base statistiques à référence spatiale dans le but de permettre une analyse plus précise de l'espace rural.</p>		

<ul style="list-style-type: none"> - le partage des résultats sur les bonnes pratiques lors de réunions de coordination régulières ; - l'amélioration des pratiques relatives au partage de données et aux données en libre accès entre les RIS, les cantons et l'OFS. Il convient d'inclure des mesures préventives telles que le contrôle de l'agrégation et de la confidentialité des données, qui peuvent aider à fournir des informations tout en respectant la réglementation sur la protection de la vie privée ; - la mise en œuvre de la « Recommandation du Conseil de l'OCDE sur l'amélioration de l'accès aux données et de leur partage » (OCDE 2021), qui recommande, par exemple, d'adopter des cadres de gouvernance des données cohérents, flexibles et évolutifs, de revoir régulièrement ces cadres et d'adopter un environnement juridique et réglementaire agile et neutre sur le plan technologique. <p>○ Tester un système unifié de gestion de la relation client (GRC), qui permettrait de suivre l'accès des individus à différents services dans et entre les cantons et les RIS et d'autres organismes tels que l'OFAG. Ce système peut être encouragé par des mécanismes financiers ou par le biais d'un « champion des données » (<i>data champion</i>) qui teste les avantages du partage des données et utilise les bonnes pratiques en la matière (OCDE, 2021) pour démontrer comment surmonter les obstacles pratiques, juridiques et financiers. Il permettrait d'obtenir des informations en mettant en œuvre les mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - recensement de l'emplacement (commune/canton/RIS) des entreprises ou des personnes qui participent aux événements de coaching, d'information et de mise en réseau ; - recensement du nombre d'entreprises et de l'emplacement des entreprises orientées par les RIS vers d'autres agences de promotion de l'innovation (Innosuisse, p. ex.) ; - recensement du nombre d'entreprises et de l'emplacement des entreprises qui sont orientées vers des coachs ou agences de promotion dans d'autres cantons du RIS ainsi que du nombre d'entreprises et de 	<p>Les données échangées sont régulièrement prises en considération dans le développement des politiques fédérales.</p> <p>Les cantons, les régions et d'autres acteurs ayant des points de recoupement avec le développement régional peuvent charger Regiosuisse de réaliser des évaluations spéciales (monitoring des régions) concernant le développement économique des zones et espaces concernés. Regiosuisse réalise en outre des mesures de l'efficacité des projets NPR et INTERREG. Depuis 2012, plus de 30 projets ont été évalués.</p> <p>Le SECO a en outre défini pour la NPR, le concept de durabilité et les RIS des modèles d'efficacité pourvus d'objectifs harmonisés et mesurables, qui sont coordonnés avec la Conférence des services cantonaux chargés de la politique régionale (CSC) et le réseau RIS. Ces modèles d'efficacité devront être présentés séparément pour les différents RIS à partir de 2028, afin de faciliter la comparaison entre eux.</p> <p>La volonté politique fait défaut pour mettre en place un GRC unifié, qui soulèverait en outre des questions relatives au rapport entre les ressources (financières et en matière de personnel) nécessaires et les bénéfices escomptés. La majeure partie des ressources doit être allouée à la mise en œuvre concrète des programmes.</p> <p>S'agissant de la NPR, il convient de souligner que les cantons sont flexibles et qu'ils peuvent prendre en considération les besoins spécifiques d'une région.</p>
---	--

	<p>l'emplacement des entreprises orientées vers des coachs ou agences de promotion dans d'autres RIS ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - recensement du nombre d'entreprises et de l'emplacement des entreprises qui ont utilisé les différentes antennes cantonales (points d'entrée) et du nombre de celles qui ont ensuite eu recours : i) à un service du RIS correspondant et ii) à un service d'un autre RIS ou d'une autre agence de promotion de l'innovation, ainsi que du lieu où ces services ont été proposés ; - mise en œuvre de l'évaluation et du suivi de l'impact en utilisant des procédures de mesure rigoureuses qui incluent des contrefactuels ou des essais contrôlés randomisés. 	
--	--	--

B. Recommandations concernant la coordination

	Recommandation de l'OCDE	Réponse de la direction		
	<i>Le SECO, Innosuisse et les autres prestataires cantonaux de services d'innovation devraient renforcer la coordination et la cohérence entre les agences et au sein de celles-ci afin d'améliorer les résultats obtenus dans les zones rurales. Ils devraient, pour ce faire :</i>			
B 1	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des consultations stratégiques avec des partenaires locaux et des universitaires pour contribuer aux travaux du groupe de travail sur le développement rural, qui réunit des représentants des cantons et de différents services. Ces consultations peuvent par exemple avoir lieu lors de la phase d'élaboration conjointe des stratégies Innosuisse et RIS, ou par le biais d'une initiative émanant de l'organe centralisé compétent (<i>center of government</i>), comme cela a été fait aux États-Unis dans le cadre du White House Rural Council. <ul style="list-style-type: none"> ○ Renforcer les mécanismes de consultation avec les services des offices fédéraux et cantonaux chargés de la formation continue et du perfectionnement des travailleurs âgés. 	D'accord	En partie d'accord	Pas d'accord
		<p>L'association des différents acteurs au développement de la stratégie est l'un des principes fondamentaux du fédéralisme suisse. La coopération entre les différentes organisations est développée en continu.</p> <p>Le SECO et le SEFRI saluent la recommandation concernant la formation continue et l'amélioration des compétences des travailleurs âgés et examineront les mesures envisageables à cet égard.</p>		

B 2		D'accord	En partie d'accord	Pas d'accord
	<ul style="list-style-type: none"> • Intensifier les efforts de coordination horizontale avec les organismes fédéraux, cantonaux et RIS concernés. <ul style="list-style-type: none"> ○ Par exemple, accroître les efforts visant à renforcer l'examen de l'impact des politiques sur les zones rurales (<i>rural proofing</i>) et la coordination avec les acteurs des réseaux de l'emploi, de la formation et du développement territorial, afin d'élaborer une stratégie permettant de remédier aux disparités démographiques en matière de taux de participation à l'économie rurale en fonction de l'âge et du sexe. ○ Envisager de faciliter les mécanismes de coordination en institutionnalisant le rôle des courtiers régionaux qui agissent comme un mécanisme de coordination entre les partenaires cantonaux et publics de l'emploi sur des questions interdisciplinaires telles que le développement régional des compétences et les stratégies de compétences numériques. ○ Mettre sur pied conjointement des programmes stratégiques pour les zones ou régions rurales, en particulier des programmes entre les RIS et l'OFAG. Par exemple, les instruments ou programmes de politique agricole tels que les <i>projets de développement régional</i> (PDR), de <i>promotion de la qualité et de la durabilité dans le secteur agroalimentaire</i> (OQuaDu) ou les projets ayant trait aux ressources peuvent être complétés par les RIS, Innosuisse et les programmes cantonaux. 	<p>Différentes plateformes existent au niveau fédéral pour favoriser la coordination et la collaboration entre les services fédéraux. Dans le domaine de l'encouragement de l'innovation, il s'agit entre autres du « réseau fédéral innovation », dirigé par le SEFRI, au sein duquel les services fédéraux compétents en matière d'innovation peuvent mener un dialogue régulier et étudier les questions d'actualité. Un échange annuel a en outre lieu entre Innosuisse et le SECO, qui leur permet d'examiner les projets menés conjointement, comme l'Innoday, et d'étudier de nouveaux domaines de collaboration.</p> <p>S'agissant du développement cohérent du territoire, la Conférence pour l'organisation du territoire (COT) assure la coordination horizontale des différentes politiques sectorielles et tâches à incidence territoriale. Au sein du Réseau fédéral pour le développement cohérent du territoire ville-campagne (RF-DCT), les services fédéraux collaborent sur les questions se situant aux interfaces de leurs domaines de compétence et mettent en œuvre des projets communs. Le Réseau d'observation du territoire Suisse veille à garantir un échange régulier concernant les thèmes ayant trait à l'observation du territoire. Par ailleurs, la Conférence tripartite (CT) est l'organe politique et stratégique central pour la promotion de la coopération verticale entre les communes, les villes, les cantons et la Confédération ainsi qu'entre les espaces urbains et ruraux. Elle traite de questions d'intérêt national pertinentes sur le plan territorial et contribue au développement d'une politique des agglomérations et d'une politique pour les espaces ruraux et les régions de montagne communes.</p> <p>Ces enceintes contribuent à entretenir et à renforcer la coordination et la collaboration.</p> <p>Les organismes de développement régional tels que les managements régionaux jouent également un rôle important. En règle générale, ils servent</p>		

		<p>d'interface régionale pour la NPR, mais aussi pour d'autres programmes de promotion et d'autres initiatives de développement régional.</p> <p>Les prestations des RIS sont également à la disposition des participants à des projets de l'OFAG, pour autant qu'ils remplissent les critères.</p>		
B 3	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la cohérence des politiques en établissant des liens entre les zones rurales et urbaines pour l'innovation entre les territoires, les agences fédérales, le SECO et les bureaux cantonaux en : <ul style="list-style-type: none"> ○ renforçant la compétence de consultation et de convocation du Réseau fédéral pour le développement cohérent du territoire ville-campagne (RF-DCT) afin de connaître et d'évaluer les besoins de coordination actuels entre la politique des agglomérations, la politique pour les espaces ruraux et les régions de montagne, et les synergies entre les politiques sectorielles ; ○ accordant aux RIS un rôle plus important dans la promotion des partenariats entre les zones rurales et urbaines en matière d'innovation ; ○ fournissant des incitations pour accélérer l'adoption de stratégies de développement intercantionales. 	D'accord	En partie d'accord	Pas d'accord
		<p>Pour que les régions urbaines, rurales et de montagne puissent progresser ensemble, la Confédération encourage un développement cohérent du territoire. Le Projet de territoire Suisse sert de cadre d'orientation. Il se base sur la compréhension commune de l'action de développement cohérent du territoire, qui vise à réaliser un développement coordonné des régions de montagne, de l'espace rural et des agglomérations en termes de contenus et entre les régions. Un développement du territoire cohérent aide à exploiter les synergies ainsi qu'à résoudre et éviter les conflits potentiels. Les différentes politiques sectorielles de la Confédération ayant une incidence territoriale et les politiques et activités correspondantes aux niveaux cantonal, régional et communal jouent un rôle important dans la mise en œuvre d'un développement cohérent du territoire. La politique des agglomérations et la politique pour les espaces ruraux et les régions de montagne apportent également des contributions importantes en tant que politiques transversales.</p> <p>Le développement cohérent du territoire intègre également des thèmes relatifs à l'innovation. Les RIS soutiendront ces thèmes pour autant que ces derniers engendrent des développements utiles. Les RIS favorisent déjà les stratégies de développement intercantionales.</p>		

C. Recommandations concernant les conditions favorisant l'accès aux services

	Recommandation de l'OCDE	Réponse de la direction		
	<p><i>Le SECO et ses partenaires fédéraux et cantonaux concernés devraient réfléchir à la manière de réduire la complexité administrative et de simplifier l'accès aux services en faveur de l'innovation, en particulier dans les zones rurales. Ils devraient pour ce faire :</i></p>			
C 1	<ul style="list-style-type: none"> Compléter les points d'entrée physiques par un <i>guichet unique</i> qui proposerait des informations sur le soutien public à l'innovation par les RIS, Innosuisse et les bureaux cantonaux ainsi qu'un accès à ce soutien. Ce guichet permettrait ainsi d'accéder à un soutien depuis n'importe où et d'intégrer les programmes et les mesures des différents secteurs. On pourrait imaginer une solution analogue au programme écossais « Business Gateway ». 	D'accord	En partie d'accord	Pas d'accord
		<p>Innosuisse dispose déjà d'un guide qui recense ses programmes (Guide Innosuisse). Un guide similaire est en cours de rédaction au SECO pour la promotion économique.</p> <p>En raison du système fédéral suisse, la mise en place d'un guichet unique dans un avenir proche semble peu réaliste. Une telle solution a déjà été étudiée et rejetée par le passé, au motif que la mise en œuvre d'un projet d'innovation est souvent influencée par des dispositions cantonales, voire communales. Comme annoncé dans le document « Vision d'ensemble de la politique d'innovation », la Suisse vise plutôt à appliquer le principe du « no wrong door », en vertu duquel les entreprises sont automatiquement redirigées vers les spécialistes adéquats grâce à la mise en réseau des acteurs et des offres.</p> <p>Par ailleurs, regiosuisse, en collaboration avec quatre offices fédéraux (SECO, ARE, OFAG et OFEV), a mis sur pied un outil interactif qui recense les offres d'encouragement disponibles pour les projets relatifs au développement régional.</p>		
C 2	<ul style="list-style-type: none"> Désigner une <i>personne chargée de contacter</i> directement les PME rurales et de les informer des offres disponibles, à l'image des personnes actives dans le cadre du Rural Partners Network aux États-Unis ou du programme Réseau de développement des collectivités du Canada. 	D'accord	En partie d'accord	Pas d'accord
		<p>La plupart des régions disposent de managers régionaux qui ont entre autres précisément ce rôle. Ces managers sont soutenus au titre de la NPR.</p>		

		Certains RIS ont en outre des coordinateurs (« Key Account Manager » du RIS Mittelland, p. ex.).		
C 3	<ul style="list-style-type: none"> Développer des <i>stratégies de communication et de marque ciblées</i> et s'assurer que l'information est partagée dans les zones rurales et par les canaux de communication de la région, par exemple par l'intermédiaire d'entrepreneurs qui vivent déjà dans des endroits éloignés. Ces stratégies peuvent également inclure l'organisation de manifestations qui informent des offres des RIS. 	D'accord	En partie d'accord	Pas d'accord
		<p>La création et la diffusion de connaissances sont une base importante de l'encouragement de l'innovation. Différentes organisations y contribuent activement. Dans le cadre de la NPR, on peut notamment citer la plateforme du développement régional en Suisse (regiosuisse).</p> <p>La communication sera encore renforcée et précisée dans les programmes à venir, et les RIS seront davantage thématiques sur la plateforme regiosuisse.</p>		
C 4	<ul style="list-style-type: none"> Envisager de renforcer l'intégration des services Innosuisse et RIS en créant des rôles de soutien partagés où davantage de mentors et de coaches fournissent conjointement un service de mentorat RIS et de conseil Innosuisse. 	D'accord	En partie d'accord	Pas d'accord
		<p>Les échanges entre les mentors Innosuisse et les coaches RIS sont importants. Dans certains RIS, les mentors Innosuisse sont engagés auprès des RIS. Du fait des priorités différentes de l'encouragement de l'innovation par les RIS, d'une part, et par Innosuisse, de l'autre, une intégration systématique est difficilement réalisable, en raison aussi des domaines d'expertise divergents. La coordination entre les deux reste toutefois centrale.</p>		
<i>Le SECO et les RIS peuvent faire en sorte que le soutien régional à l'innovation aide davantage à faire face aux changements liés aux mégatendances :</i>				
C 5	<ul style="list-style-type: none"> Envisager la création d'un observatoire de suivi réunissant différents acteurs pour surveiller les tendances qui signalent un changement structurel et celles prévues dans les régions rurales qui influent sur les stratégies d'innovation. Cet observatoire devrait : <ul style="list-style-type: none"> participer à la coordination des stratégies et programmes d'innovation nationaux et régionaux et leur fournir une orientation ; 	D'accord	En partie d'accord	Pas d'accord
		<p>La mise en relation des données est importante. Voir à cet effet la recommandation A8 et la réponse correspondante.</p> <p>Les mégatendances comme la numérisation et le développement durable sont déjà prises en considération dans le cadre de la NPR et constituent un thème important dans le message sur la promotion économique pour les années 2024 à 2027 et le concept RIS 2024+.</p>		

	<ul style="list-style-type: none"> ○ être composé de représentants des autorités régionales et locales, des établissements universitaires, de l'OFS, du secteur privé et des partenaires sociaux ; ○ anticiper le changement et élaborer des stratégies pour soutenir la transition des entreprises établies dans des zones rurales vers de nouveaux modèles d'entreprise ; ○ stimuler la capacité d'adaptation aux nouvelles conditions du marché ou à d'autres facteurs mondiaux tels que le changement climatique et démographique, tout en évitant une dépendance excessive aux industries traditionnelles ; ○ surveiller les défis auxquels sont confrontés les femmes, les jeunes, les migrants et les travailleurs âgés. 	Des développements continus sont prévus concernant l'analyse statistique des mégatendances.		
<i>Changement démographique</i>				
C 6	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la collecte d'informations et de données sur les innovations et l'entrepreneuriat pilotés par les femmes et les jeunes dans les zones rurales, notamment en mesurant, dans la stratégie de suivi et d'évaluation, l'impact des politiques sur les populations plus difficiles à atteindre telles que les femmes et les travailleurs jeunes ou âgés. 	D'accord	En partie d'accord	Pas d'accord
		Certaines données sont déjà disponibles. Leur approfondissement ne constitue toutefois pas une priorité à l'heure actuelle. Dans le secteur agricole, le rapport agricole qui paraît chaque année offre déjà une base de données globale, notamment concernant le nombre de femmes à la tête d'une exploitation agricole. Ni ce rapport ni l'étude « Les femmes dans l'agriculture », menée tous les dix ans (dernière édition : octobre 2022), ne contiennent toutefois de données explicites sur l'entrepreneuriat et l'innovation. L'OFAG ne prévoit pas non plus de procéder à une collecte de données en la matière.		
C 7	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer les exigences de diversité ayant trait à la représentation des sexes et des groupes d'âge dans les projets et les programmes et renforcer les efforts pour atteindre ces groupes. 	D'accord	En partie d'accord	Pas d'accord
		Le concept RIS 2024+ permettra d'encourager davantage des activités spécifiques ciblant les femmes, les travailleurs jeunes ou âgés ainsi que les		

		migrants. Certains programmes prévoient déjà des développements dans ce sens.		
C 8	<ul style="list-style-type: none"> Dans le cadre de la NPR, fixer des objectifs pour encourager l'entrepreneuriat et les opportunités pour les femmes et d'autres communautés difficiles à atteindre grâce à des mesures de soutien aux entreprises ciblant différents groupes de population. 	D'accord	En partie d'accord	Pas d'accord
		L'encouragement est renforcé notamment grâce à différentes mesures concrètes des RIS.		
C 9	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place une stratégie pour l'égalité des sexes et la jeunesse au sein de la structure RIS afin d'évaluer de quelle manière les politiques régissant les programmes peuvent favoriser la formation des adultes et l'apprentissage dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques auprès des entrepreneuses et travailleuses ainsi que les jeunes entrepreneurs et travailleurs. 	D'accord	En partie d'accord	Pas d'accord
		Le concept RIS 2024+ permettra d'encourager davantage des activités spécifiques ciblant les femmes, les travailleurs jeunes ou âgés ainsi que les migrants. Il n'est pas prévu d'élaborer une stratégie spécifique pour l'égalité des sexes et la jeunesse.		
C 10	<ul style="list-style-type: none"> Envisager d'ajouter la planification de la relève dans les entreprises et l'innovation en matière de relève aux services de conseil RIS afin de mieux répondre aux besoins des zones rurales. 	D'accord	En partie d'accord	Pas d'accord
		Les RIS définissent les thèmes de coaching sur la base des demandes émanant des régions concernées.		
<i>Changement climatique</i>				
C 11	<ul style="list-style-type: none"> Adapter le coaching RIS pour y inclure le soutien aux entreprises en matière d'innovation ayant trait au changement climatique et aux objectifs de zéro émission nette, notamment en : <ul style="list-style-type: none"> ○ envisageant d'exiger que toutes les entreprises qui reçoivent un soutien à l'innovation démontrent leur compatibilité avec les objectifs de zéro émission nette et leurs contributions à la lutte contre le changement climatique ; ○ aidant les entreprises à évaluer les risques climatiques possibles (risques physiques, prix, produits, réglementation) et à améliorer l'efficacité énergétique et l'efficacité relative aux déchets dans leurs activités et le long des chaînes de valeur ; 	D'accord	En partie d'accord	Pas d'accord
		L'importance de la durabilité dans la mise en œuvre des politiques fédérales va croissant. En 2021, le Conseil fédéral a adopté la Stratégie pour le développement durable 2030 (SDD 2030) et le plan d'action correspondant. Tous les services fédéraux sont encouragés à contribuer à la mise en œuvre de la SDD 2030 et à la réalisation de ses objectifs au moyen de leurs politiques et instruments sectoriels.		

	<ul style="list-style-type: none"> ○ soutenant le développement du savoir-faire des entreprises en matière de pratiques de collecte de données et de suivi axées sur les émissions et l'objectif zéro émission nette ; ○ encourageant les bonnes pratiques en matière d'approvisionnement en énergie à partir de nouvelles ressources renouvelables, de réduction des déchets, d'économies d'énergie, d'eau et de matériaux, ainsi que de recyclage et de réutilisation des matériaux ou des déchets, tout en proposant des produits et des services écologiques. 	<p>Les infrastructures ayant une incidence territoriale importante ne peuvent être réalisées que moyennant étude d'impact préalable. De manière générale, tous les projets, notamment les projets d'infrastructure, doivent respecter les exigences poussées inscrites dans les lois, ordonnances et procédures en vigueur, et prévoient la possibilité de participer aux prises de décision.</p> <p>Dans le message sur la promotion économique pour les années 2024 à 2027, la promotion du développement durable constitue l'un des cinq objectifs prioritaires. La protection du climat et l'adaptation au changement climatique sont citées comme lignes d'action permettant d'atteindre cet objectif. Le message sur la promotion économique pour les années 2024 à 2027 inclut entre autres la NPR et la politique du tourisme, qui sont particulièrement importantes pour les espaces ruraux.</p> <p>Le SECO a préparé un document conceptuel sur le traitement du thème du développement durable dans la NPR à partir de la période de promotion 2024+, qui prévoit notamment la sensibilisation des acteurs de la NPR au changement climatique et des mesures ad hoc. La NPR doit toutefois continuer à créer principalement des perspectives économiques durables ; elle n'a pas pour vocation de financer des projets « purement environnementaux » ni de devenir un outil incitatif de politique climatique. Néanmoins, les aspects sociétaux et écologiques de la durabilité seront désormais accentués et traités explicitement, et la NPR veillera davantage à ce que les principes du développement durable soient pris en considération dans les projets. L'identification proactive des opportunités pour la mise en valeur et la préservation du paysage, de la biodiversité et de la culture du bâti en accord avec la Conception « Paysage suisse » est une approche prometteuse à cet égard.</p> <p>L'ARE prépare actuellement une boîte à outils destinée aux entreprises (surtout aux PME) pour atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (« Toolbox Agenda 2030 »). Il répond ce faisant au besoin d'orientation et de soutien des entreprises suisses dans leurs efforts</p>
--	---	--

		<p>de durabilité. La boîte à outils s'appuie sur les bases et les processus existants et a pour but de montrer la plus-value d'un comportement axé sur la durabilité pour les entreprises des différentes branches économiques. Les entreprises domiciliées ou actives en Suisse sont en outre sensibilisées à l'importance d'une conduite responsable des entreprises et bénéficient d'un soutien pour la mise en œuvre des mesures afférentes. La boîte à outils devrait être finalisée et publiée en 2023. Elle contribuera grandement à la mise en œuvre de la SDD 2030 et de l'Agenda 2030 (objectif de développement durable 12.6).</p>		
C 12	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager le personnel des RIS à créer des réseaux et à engager le dialogue autour de l'innovation ayant trait au changement climatique, notamment en : <ul style="list-style-type: none"> ○ encourageant la pensée systémique et la collaboration entre les acteurs publics, d'intérêt général, et les entreprises ; ○ mettant en œuvre des outils d'évaluation et des concours visant à encourager les innovations respectueuses du climat ; ○ établissant une connexion stratégique avec d'autres initiatives et mesures d'économie circulaire en cours de développement en Suisse. Dans ce contexte, les RIS pourraient davantage exploiter les possibilités d'apprentissage offertes par la boîte à outils de l'économie circulaire, actuellement en cours d'élaboration dans le cadre de la NPR ; ○ établissant un lien étroit avec l'Innovation Booster « Applied Circular Sustainability » d'Innosuisse. 	D'accord	En partie d'accord	Pas d'accord
		<p>L'économie circulaire est une mesure importante, qui est abordée dans le message sur la promotion économique pour les années 2024 à 2027 et dans le concept de durabilité et sera mise en œuvre lors de la prochaine période de programme. La plateforme regiosuisse propose déjà une boîte à outils pour la promotion de l'économie circulaire dans les régions, les communes et les villes. D'autres mesures visant à soutenir les acteurs de la NPR dans l'identification et la planification de projets ayant trait à l'économie circulaire sont prévues.</p> <p>De tels projets peuvent d'ailleurs contribuer à atteindre les objectifs de durabilité de la NPR et, partant, de la SDD 2030.</p>		

D. Recommandations concernant l'innovation agroalimentaire (accent spécial)

Recommandation de l'OCDE		Réponse de la direction		
<i>Pour soutenir l'innovation agricole, l'OFAG, en collaboration avec le SECO, devrait :</i>				
D 1	<ul style="list-style-type: none"> Envisager de mettre en place une collecte de données et une enquête sur la recherche-développement (R-D), l'innovation et l'adoption de technologies dans le secteur agricole, en collaboration avec l'OFS et des partenaires universitaires tels que le Centre de recherches conjoncturelles (KOF), qui réalise des enquêtes sur l'innovation pour le compte du SECO. À l'heure actuelle, l'enquête nationale sur la R-D ne prend pas en considération le secteur agricole. 	D'accord	En partie d'accord	Pas d'accord
		Jusqu'ici, l'innovation dans les technologies de pointe et l'adoption des technologies afférentes étaient vus comme des phénomènes concernant davantage l'industrie agroalimentaire que les exploitations agricoles (familiales). La promotion du savoir-faire et de l'innovation gagnera en importance lors de la définition de la future politique agricole. Par conséquent, la réévaluation des données récoltées, en incluant par exemple le secteur agricole dans les enquêtes existantes, pourrait être envisagée.		
D 2	<ul style="list-style-type: none"> La réorientation des dépenses publiques en faveur de l'agriculture vers des investissements dans des systèmes d'innovation couvrant à la fois la création de connaissances et leur transfert vers le secteur devrait être au cœur des politiques de soutien à l'agriculture. 	D'accord	En partie d'accord	Pas d'accord
		La politique agricole de la Suisse se fonde sur un mandat constitutionnel clair. Si l'innovation et le soutien public en la matière sont importants, d'autres instruments clés restent prioritaires dans le but d'atteindre des objectifs majeurs de la politique agricole suisse (fourniture de services publics comme la sécurité alimentaire, la préservation du paysage et l'occupation décentralisée du territoire).		
D 3	<ul style="list-style-type: none"> Coordonner et collaborer avec les RIS, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> Intégrer les offres de soutien aux entrepreneurs fournies par les RIS dans la chaîne d'approvisionnement et l'écosystème agricoles, et les compléter avec des programmes de l'OFAG et des offices cantonaux de l'agriculture. Améliorer la <i>collaboration</i> entre les RIS, l'OFAG et les offices cantonaux de l'agriculture lors de la fourniture d'un soutien et de services dans les domaines suivants : information, conseil, mise en réseau, infrastructure 	D'accord	En partie d'accord	Pas d'accord
		De manière générale, nous sommes d'accord avec la recommandation de renforcer la coordination et la collaboration avec la politique régionale, notamment les RIS. Il existe toutefois des limites constitutionnelles à l'inter-		

<p>et financement entre les RIS et les services cantonaux de conseil agricole, dont certains offrent un soutien similaire mais sur mesure aux agriculteurs (Innovativi Puure, p. ex.).</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Promouvoir une communication systématique des cas d'innovation réussis soutenus par les RIS (tels que Star'Terre) pour améliorer la transposition à plus grande échelle et l'apprentissage institutionnel. ○ Améliorer l'échange systématique de connaissances entre la recherche et les services de conseil en ce qui concerne la formation et les besoins des agriculteurs, afin d'accélérer l'innovation et l'adoption de technologies : <ul style="list-style-type: none"> – envisager la création d'une <i>plateforme virtuelle pour un échange systématique</i> entre la recherche et les services de conseil, tels que ceux proposés par les RIS, qui tiennent compte des besoins des agriculteurs et des entreprises de transformation des produits agricoles, que ces besoins soient techniques, liés aux processus, au financement ou à l'entrepreneuriat ou d'une autre nature. Cette plateforme virtuelle (ou ce site web) pourrait comporter deux onglets principaux, l'un présentant les offres et services institutionnels accessibles aux agriculteurs, et l'autre axé sur le partage des connaissances et l'apprentissage par les pairs pour les chercheurs, les universitaires et d'autres acteurs. Elle pourrait être intégrée à une nouvelle structure de chaînes d'approvisionnement baptisée « chaînes de réseaux » (une combinaison de réseaux et de chaînes). Elle contribuerait également à présenter la base de connaissances et les outils analytiques mis à disposition et à guider les processus décisionnels, comme indiqué dans les recommandations en matière de suivi et d'évaluation. ○ La mise sur pied d'une stratégie de coordination entre l'OFAG et le SECO pourrait comprendre l'une des options suivantes : <ul style="list-style-type: none"> – 1) L'OFAG crée un système qui reflète la structure des RIS du SECO, en consultation et en coordination avec ces derniers pour prendre en considération les travaux existants. 	<p>vention directe de la politique agricole fédérale dans les domaines de compétence cantonaux, tels que les services de vulgarisation et la formation agricole. Concrètement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • nous soutenons le renforcement de la communication des bons exemples ; • nous soutenons l'amélioration de la collaboration entre les offices cantonaux de l'agriculture et les RIS. Cependant, l'OFAG peut uniquement fournir des incitations dans ce sens, ces tâches ressortissant principalement aux cantons ; • nous soutenons partiellement l'idée de mettre en place une plateforme virtuelle. Une telle plateforme permettrait certes de réduire les coûts de transaction. Sa mise en place incomberait toutefois principalement aux cantons (cf. supra), l'OFAG n'intervenant qu'à titre de soutien ; • nous soutenons partiellement le développement d'une stratégie commune à l'OFAG et au SECO concernant la coordination entre les RIS et le soutien à l'innovation proposé par les offices cantonaux de l'agriculture. Comme précisé plus haut, une telle stratégie relèverait principalement des compétences cantonales. Le SECO et l'OFAG pourraient toutefois encourager un renforcement de la coopération au niveau cantonal au sens de l'option 3 ; • nous soutenons la recommandation d'intensifier le réseautage au sein du système d'innovation et de connaissances agricoles (LIWIS) en Suisse. C'est d'ailleurs déjà le cas aujourd'hui, mais le réseautage se limite à certaines situations ou à certains projets, dans le but de maintenir les coûts à un niveau raisonnable pour tous les acteurs. <p>Nous soutenons la décentralisation de la R-D, notamment d'Agroscope. Cette recommandation a déjà été mise en œuvre (→ stations d'essais décentralisées).</p>
--	--

– 2) L'OFAG et le SECO créent conjointement un système national qui intègre le sous-secteur agroalimentaire dans les initiatives RIS. Un tel système peut être considéré comme une *extension des services RIS* dans les régions rurales, en collaboration avec l'OFAG et les services cantonaux de conseil agricole.

– 3) Les services cantonaux et régionaux de conseil agricole, y compris au niveau intercantonal, et les RIS renforcent leur collaboration en mettant conjointement à disposition des fonds discrétionnaires que les individus et les associations peuvent solliciter à titre de soutien du bas vers le haut. Ce soutien serait offert par les cantons et les donateurs de leur choix. Par exemple, une plateforme centrale recensant les possibilités de soutien et de financement disponibles, comme indiqué précédemment, pourrait servir de base pour la coordination.

Dans le cadre des options 1 à 3, le rôle du SECO serait de collaborer, de co-crée et de donner accès à son réseau d'institutions, de mentors, de conseillers et de services de conseil.

- Dans les limites du cadre légal en vigueur, veiller à une *mise en réseau systématique* de tous les acteurs du système d'innovation et de connaissances agricoles (LIWIS) aux niveaux fédéral et régional, y compris les universités, les instituts de recherche, les écoles d'agriculture et les services cantonaux de vulgarisation. L'OFAG peut continuer à cofinancer des projets de recherche et de vulgarisation impliquant plusieurs acteurs et des activités de mise en réseau. Cette initiative peut être gérée aux niveaux tant fédéral que cantonal, puisqu'elle propose une collaboration et un partage des connaissances en matière d'innovations agricoles entre les différents acteurs concernés.
- Développer les initiatives lancées par d'autres institutions telles qu'Agroscope ou AGRIDEA afin d'*intensifier les efforts visant à mieux atteindre les agriculteurs* par le biais de plateformes publiques déjà dis-

	ponibles et en intégrant les travaux réalisés dans les stations de recherche décentralisées de ces institutions et les idées issues de leurs projets pilotes et de démonstration sur différents thèmes.	
--	---	--